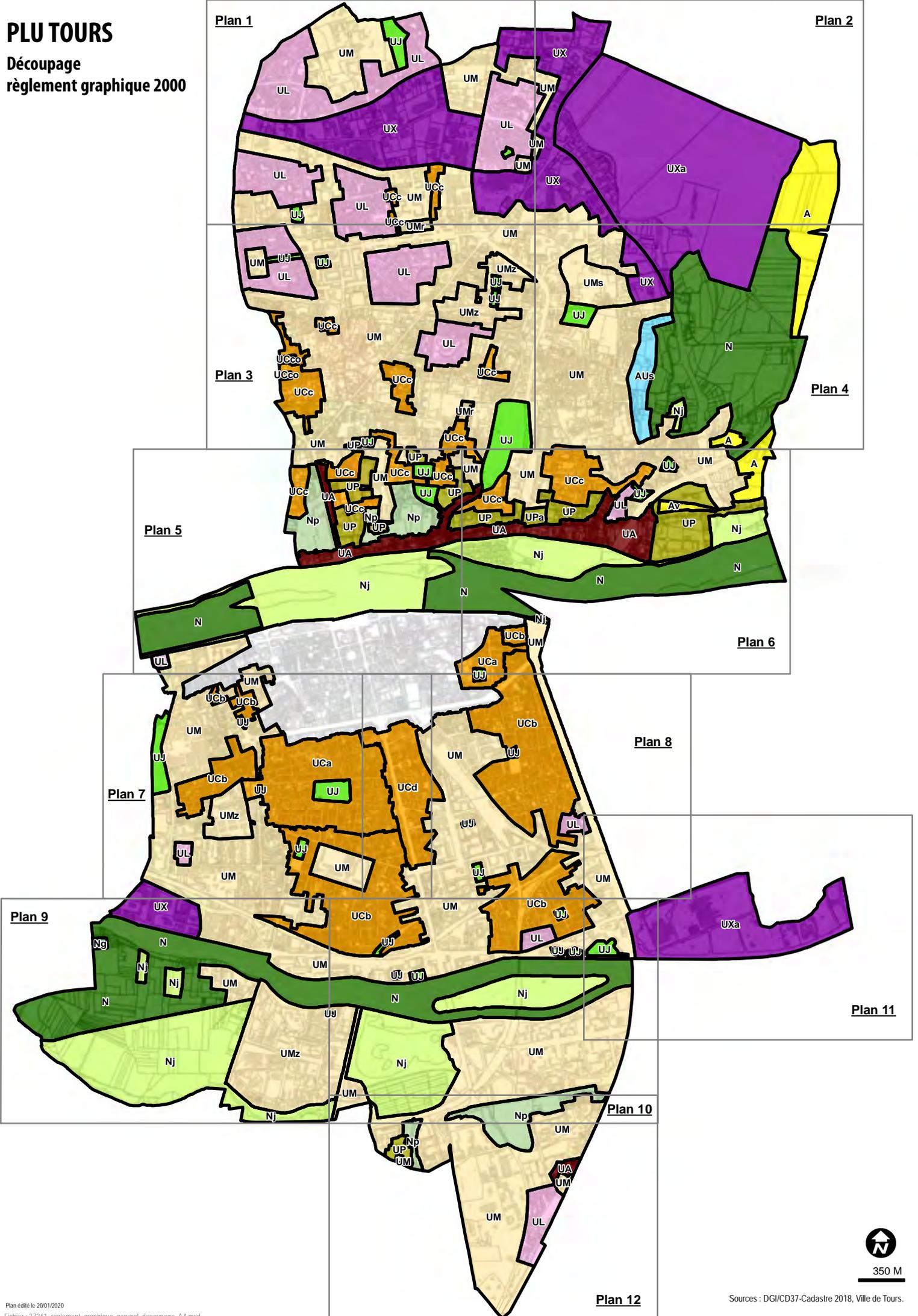
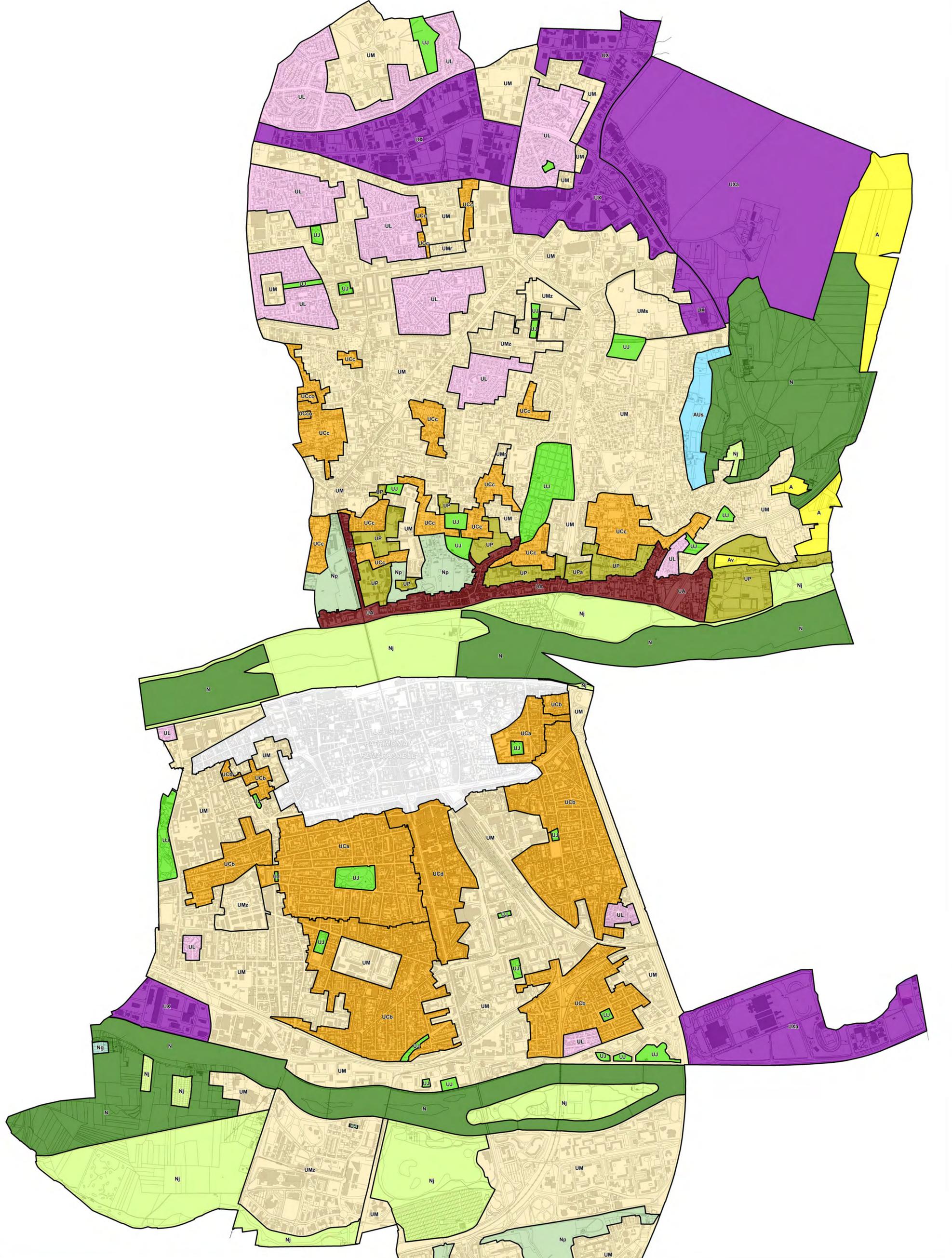


PLU TOURS

Découpage
règlement graphique 2000





TOURS
PLU
 PLAN LOCAL D'URBANISME

3.4.1
 RÉGLEMENT
 GRAPHIQUE
 PLAN DE
 ZONAGE

Plan édité le 14/11/2019
 Fiche n° 3723, règlement_graphique_generales

Approbation du PLU, vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du 20 janvier 2020

Pour le Président
 Le Vice-Président délégué,
 Christian GATARD.
 Département d'Indre et Loire

atu.
 Agence d'Urbanisme et d'Approbation de Tours

150 M
 Echelle 1 : 7 500

Ce plan (3.4.1) ne comporte pas l'ensemble des éléments réglementaires graphiques, mais uniquement le zonage. Les prescriptions, informations et dispositions particulières sont reportés sur les planches au 1/2000 (3.4.2)

<p>— Limite de zone et secteur</p> <p>ZONES URBAINES</p> <ul style="list-style-type: none"> UA : Zone à forte valeur patrimoniale UC : Zone de cohérence urbaine <ul style="list-style-type: none"> UCA : Secteur d'intérêt patrimonial des Prébendes UCB : Secteur de cohérence urbaine (Vélpeau, Beaupieds, Fellevoire...) UCS : Secteur de cohérence urbaine de Tours Nord UCO : Secteurs de cours d'habitat au sein du quartier des Bordiers UCG : Secteur de cohérence urbaine (quartier Est Grammont) UJ : Zone urbaine de parcs, jardins et cimetières UI : Zone urbaine de lotissements composés UM : Zone urbaine mixte à dominante d'habitat <ul style="list-style-type: none"> UMr : Secteur de renouvellement urbain UMs : Secteur des Hauts de Sainte-Radegonde UMz : Secteur de ZAC UP : Zone d'intérêt paysagers des coteaux de la Loire et du Cher <ul style="list-style-type: none"> UPa : Secteur de l'établissement hospitalier de l'Emtage UPb : Secteur d'activités à vocation métropolitaine UX : Zone d'activités économiques 		<p>ZONES A URBANISER</p> <ul style="list-style-type: none"> AUs : Zone à urbaniser <p>ZONES NATURELLES ET AGRICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> N : Zone naturelle <ul style="list-style-type: none"> Np : Secteur d'aire d'accueil des gens du voyage Nj : Secteur d'espace naturel à vocation récréative ou de loisirs Nq : Secteur de protection des coteaux de la Loire et du Cher A : Zone agricole <ul style="list-style-type: none"> Av : Secteur viticole de Rougemont
---	--	--